

COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt six du mois d'août à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 août 2026

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Auxence GARACHE, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Fabienne DILLY, Jacky FACON (parti à 21h), Emilie HUGOT, Frédéric LELEU, Joseph CARLIER

Était excusé(e) : Doriane Lorthios procuration donnée à David Dambrune, Noémie Delattre procuration donnée à Dorothée Annebicque, Anthony Gomel procuration donnée à Dorothée Annebicque, Leslie Fouache excusée

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 3

POUR 14 ABSTENTION 0 CONTRE 0

Délibération n° 41/2026 : Délibération Admission en non-valeur des créances éteintes du budget assainissement

Vu l'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations rendant le Maire compétant pour évaluer, constituer, ajuster, reprendre et étaler les provisions et dépréciations, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Considérant que le SGC expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés à l'état en raison d'un surendettement et effacement de la dette. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ceux-ci, pour un montant de 1 789.25€.

Un mandat devra être établi au compte 6542.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de statuer favorablement pour cette admission en non-valeur d'un montant de 1 789.25€ au budget assainissement 313.

Le conseil autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 28/08/2026
et publication le 28/08/2026

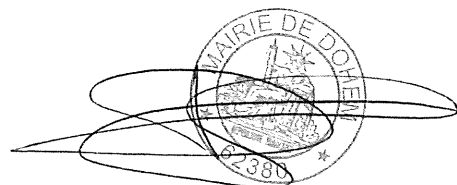
Dohem, le 28/08/2026

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le

ID : 062-216202713-20260826-DEL2026_41-DE

S²LO